



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PLÉNIÈRE

DU JEUDI 09 AVRIL 2026 À 18H30

Étaient présents : M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER ([pouvoir de M Martial PARIZOT](#)), M. Benjamin BONIN ([pouvoir de Mme Catherine BONIN](#)), Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Jacqueline DALLA TORRE, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Jérôme MASSON, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO ([pouvoir de Mme Denise ALLEMAND](#)), M. Sylvain PORCHEROT, M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL, M. Dominique XOLIN.

Étaient absents : Mme Denise ALLEMAND ([pouvoir à M. Emmanuel PONTILLO](#)), Mme Catherine BONIN ([pouvoir à M. Benjamin BONIN](#)), Martial PARIZOT ([pouvoir à Mme Bernadette BERGER](#)).

Secrétaire de séance : Madame Sarah ROUILLON.

ORDRE DU JOUR

- 1- Accueil et installation du nouveau Conseil communautaire
- 2- Appel et vérification du quorum
- 3- Désignation du Secrétaire de séance
- 4- Élection du Président
 - 4-1 Constitution du bureau,
 - 4-2 Déroulement de chaque tour de scrutin,
 - 4-3 Proclamation des résultats.
- 5- Fixation du nombre de vice-présidences
- 6- Élection des vice-présidents(es)
 - 6-1 Proclamation des résultats.
- 7- Fixation du nombre des autres membres du Bureau communautaire
- 8- Élection des autres membres du bureau communautaire
 - 8-1 Proclamation des résultats.
- 9- Charte de l'élu local
- 10- Fixation des indemnités des élus (es)

NOTE DE SYNTHÈSE

Les membres nouvellement désignés conseiller communautaire se sont réunis en vue de l'installation du nouveau Conseil communautaire, en son siège situé 12 Rue Ampère à Genlis, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Patrice ESPINOSA, Président sortant de la Communauté de Communes, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est rappelé, que ce renouvellement général de 2026 a été réalisé conformément à l'arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2025 portant recomposition, par accord local sur la répartition des sièges, de l'organe délibérant de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

GENLIS	9
TART	2
AISEREY	2
ROUVRES-EN-PLAINE	2
LONGECOURT-EN-PLAINE	2
LONGCHAMP	2
LONGEAULT-PLUVAUT	2
THOREY-EN-PLAINE	2
COLLONGES-ET-PREMIÈRES	2
IZEURE	2
IZIER	2
VARANGES	2
BESSEY-LES-CÎTEAUX	2
CESSEY-SUR-TILLE	2
FAUVERNEY	2
MARLIENS	2
PLUVET	1
CHAMBEIRE	1
LABERGEMENT-FOIGNEY	1
BEIRE-LE-FORT	1
ÉCHIGEY	1
TART-LE-BAS	1
TOTAL	45

Il est rappelé que le Conseil communautaire doit obligatoirement être réuni au plus tard le vendredi de la 4^{ème} semaine qui suit l'élection des maires, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux (CGCT, art. L.5211-6).

Considérant que seule la commune de LABERGEMENT-FOIGNEY a été dans l'impossibilité de constituer son conseil municipal à l'issue du premier tour des élections municipales, le Conseil communautaire sera installé sur la base de 44 conseillers (ères) communautaires.

Les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire, participent avec voix délibérative au vote du Conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

À noter également que les conseillers municipaux, qui ne sont pas membres du Conseil communautaire, sont destinataires d'une copie de la convocation adressée aux conseillers communautaires accompagnée de la note explicative de synthèse (article L.5211-40-2 du CGCT).

1- Accueil et installation du nouveau Conseil Communautaire

Monsieur Jean-Marie FERREUX, doyen d'âge, assure la présidence de séance conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, « La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président de la Communauté de Communes est présidée par le plus âgé des membres du nouveau Conseil communautaire. ».

2- Appel et vérification du quorum

Monsieur Jean-Marie FERREUX procède à l'appel nominal des membres du Conseil communautaire.

Il constate que le quorum est atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, le Conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

3- Désignation du Secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné par le Conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT). Il est d'usage de désigner le (ou la) plus jeune membre de l'assemblée.

Le Conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** Madame Sarah ROUILLON secrétaire de séance.

4- Élection du Président

4-1 Constitution du bureau

Le Conseil communautaire désigner deux assesseurs au moins, chargés de veiller au bon déroulement des opérations de vote.

- Madame Rachelle PETIT,
- Monsieur Martial MATHIRON.

4-2 Déroulement de chaque tour de scrutin

Monsieur Jean-Marie FERREUX rappelle qu'en vertu des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT applicables au titre de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue* parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

Conformément aux articles 25 et 26 du Règlement intérieur du Conseil Communautaire en vigueur, le vote s'effectue par voie électronique, sous le contrôle du bureau et du secrétaire de séance.

En cas de dysfonctionnement du système de vote électronique, il sera fait usage de bulletins de vote, d'enveloppes et d'une urne comme suit :

- Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, se rapproche de la table de vote. Il fait constater au président qu'il est porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni. Le président constate, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire dépose lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.
- Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du Code électoral, sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes sont annexés les premiers avec leurs

enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Monsieur Jean-Marie FERREUX demande au(x) candidat(s) à la Présidence de bien vouloir se présenter (à noter qu'aucune déclaration de candidature n'est obligatoirement requise).

Monsieur Patrice ESPINOSA déclare sa candidature.

En introduction à sa présentation, il adresse ses remerciements pour l'accueil de cette séance.

« Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de nous féliciter de notre élection lors du dernier bulletin municipal. Être élu communal c'est s'engager pleinement au service de nos concitoyens. Je tiens à les remercier sincèrement pour la confiance accordée.

Comme le veut l'exercice, je me présente brièvement, pour celles des ceux qui ne connaissent pas encore. Je suis Patrice Espinosa, j'ai 67 ans, je réside à Izier depuis 1988, commune dont je suis le maire depuis 2001. Ancien agent de la SNCF, aujourd'hui retraité, je suis également marié, père de 3 filles et grand-père et 3 petits-enfants.

Candidat sortant, je me présente à nouveau devant vous pour solliciter votre confiance en tant que président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Je pourrais longuement détailler le bilan de la mandature 2020-2026 mais je préfère en retenir l'essentiel et comme j'aime souvent à le dire, notre intercommunalité est aujourd'hui reconnue bien au-delà de nos territoires. Elle est écoutée, souvent conviée, parfois même copiée. Et cela, nous le devons à notre manière de travailler tous ensemble.

Sans esprit partisan, nous avons su construire des consensus solides, avancer sereinement et nous doter d'outils structurants pour l'avenir : le Projet de territoire, le Schéma de mutualisation, le PCAET, le Pacte de gouvernance.

Ce travail collectif, nous donnons aussi à l'engagement de nos collaborateurs et collaboratrice, que je tiens ici à remercier chaleureusement.

Être élu communal, c'est servir sa commune. Mais c'est aussi, au sein de l'Intercommunalité, servir l'intérêt général et le bien commun. C'est être le délégué de l'Intercommunalité et non pas le représentant de sa commune. C'est bien le sens de notre engagement qui nous a conduit ici ce soir : poursuivre ensemble le travail engagé.

Pour cela, nous devons continuer à adapter nos outils à nos besoins, mais aussi aux contraintes qui nous sont imposées par l'État. Des contraintes encore trop souvent décidées sans concertation suffisante avec les élus locaux. Si vous nous accorderez votre confiance, car c'est bien une équipe que je vous propose, nous continuerons à faire de la CCPD une intercommunalité à l'écoute, au service de toutes les communes et de leurs habitants. Fidèles à notre principe : faire ensemble ce que nous ne pouvons pas faire seuls.

Nous prenons également un engagement clair : ne pas procéder à de nouveaux transferts de compétences, sauf obligation législative ou sur proposition unanime des communes.

Nous souhaitons également renforcer la présence des services communautaires dans les communes qui le souhaitent, en développant une plus grande proximité.

Les défis qui nous attendent sont nombreux et structurants : la rénovation/reconstruction du 12 rue de Franche-Comté, le développement de la zone économique des Cent Journaux, la gestion de la GEMAPI face aux enjeux climatiques, la transition énergétique, les mobilités...Autant de chantiers qui nous interrogent et nécessiteront engagement et cohésion. Dans cet esprit. Il vous sera proposé une nouvelle organisation du Bureau communautaire, permettant à chaque commune d'y être représentée, soit par son maire ou par un représentant désigné par le maire. Une commune déjà présente au sein de l'exécutif ne permettra pas à son maire d'être présent. Sauf attention particulière portée à l'équilibre et à la représentativité, notamment pour la commune de Genlis en tant que ville centre.

Par ailleurs, afin de répondre à l'élargissement du Conseil communautaire à 45 membres, il vous sera proposé de porter l'exécutif à 9 vice-présidences, afin de mieux couvrir l'ensemble de nos compétences.

Si vous me faites confiance pour présider notre intercommunalité, je vous invite également à accorder votre confiance à l'équipe qui s'engage à mes côtés, dans un esprit de responsabilité, de respect et de travail collectif :

- La 1^{ère} vice-présidence serait consacrée à la « petite enfance, au tourisme et à l'intelligence artificielle » et pourrait être présidée par Monsieur Gilles Brachotte.
- La 2^{ème} vice-présidence, pour la compétence en « développement économique et politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales » en la personne de Monsieur Jean-Pierre Colombert.
- La 3^{ème} vice-présidence, concernant les « Finances, ressources humaines et mutualisation » avec Monsieur Vincent Crouzier.
- La 4^{ème} vice-présidence « Mobilité, Communication » pourrait être sous la responsabilité de Madame Françoise Gautherot,
- La 5^{ème} vice-présidence « Transition écologique énergétique, GEMAPI » sous la responsabilité de Monsieur Jean-Luc Auclair,
- La 6^{ème} vice-présidence « Action sociale, solidarité, seniors, insertion et Gens du voyage », Madame Amélie Bouchet-Gelin,
- La 7^{ème} vice-présidence « Enfance », Madame Berdanette Berger,
- La 8^{ème} vice-présidence « Infrastructures, maintenance, logique », Monsieur Simon Gevrey,
- La 9^{ème} vice-présidence « Jeunesse », Monsieur Emmanuel Pontillo.

Un mot pratique pour terminer : la procédure de vote électronique peut parfois prêter à confusion. Je vous invite donc à être très attentif lors de votre choix. Sur le boîtier électronique, un seul numéro, le 25-Patrice ESPINOSA.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous remercie pour votre attention et la confiance que vous voudrez bien nous accorder. »

Monsieur Jean-Marie FERREUX invite le Conseil à procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes.

4-3 Proclamation des résultats

Monsieur Jean-Marie FERREUX donne les résultats du vote :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 44,
- Nombre de bulletins blancs : 0,
- Nombre de bulletins nuls : 0,
- Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44,
- Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
Patrice ESPINOSA	42	Quarante-deux
Denise ALLEMAND	1	Un
Dominique JANIN	1	Un

Monsieur Patrice ESPINOSA est proclamé Président et immédiatement installé. Il prend par conséquent la présidence de l'assemblée.

Il remercie très chaleureusement ses collègues de la confiance accordée pour conduire la destinée de la Communauté de Communes sur ce nouveau mandat.

Il tient également, sincèrement et chaleureusement, à féliciter l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, sous la direction de Monsieur Lovat, directeur général des services, qui n'ont pas ménagé leur peine, leur temps pour que cette séance d'installation se déroule le mieux possible pour tous. Ils ont fait plusieurs répétitions, il en est témoin. Un grand merci à eux pour ce travail. Ils méritent des applaudissements, tout en sachant très bien que le stress de Marie-Jo Durieux va continuer jusqu'à la fin de séance.

5- Fixation du nombre de vice-présidences

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2025 portant recomposition, par accord local sur la répartition des sièges, de l'organe délibérant de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et, le cas échéant, d'un ou de plusieurs autres membres.

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil communautaire, désormais composé de 45 membres, lors de sa première réunion suivant le renouvellement général des conseils municipaux, de fixer le nombre de vice-Présidents par délibération.

- Dans la limite de 20% de l'effectif total du Conseil communautaire (arrondi à l'entier supérieur), sans pouvoir excéder 15 vice-Présidents. Ce qui représente 9 vice-présidences au maximum pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Il est précisé que le Conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres, de porter ce maximum à 30% de son propre effectif (arrondi à l'entier inférieur) sans pouvoir dépasser le nombre de 15. Ce qui représente 13 vice-présidences au maximum pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Il est rappelé qu'en application d'une délibération antérieure, la Communauté de Communes disposait, à ce jour, de 7 vice-présidents.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **par** :

- 03 voix **CONTRE** (M. Daniel BAUCHET, M. Vincent CROUZIER, Mme Maryline GRANDIOWSKY),
- 01 **ABSTENTION** (Mme Amélie BOUCHET-GELIN),
- 40 voix **POUR**,

– **FIXE** le nombre de vice-présidences à 09.

6- Élection des vice-présidents(es)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L. 5211-10,

Les vice-présidents (es) sont élus (es) au scrutin secret uninominale et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour mémoire, le principe de parité ne s'applique pas. Le rang des vice-présidents résulte de l'ordre de leur élection.

Le vote se déroule selon les mêmes modalités que celles du Président, par voie électronique ou en cas de dysfonctionnement par bulletins de vote, avec enveloppes et usage d'une urne.

Monsieur Patrice ESPINOSA invite les membres du Conseil communautaire qui le souhaitent à faire acte de candidature puis invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection de chacune des vice-présidences.

6-1 1^{ère} vice-présidence

Monsieur Gilles BRACHOTTE présente sa candidature.

« Messieurs, chers collègues,

Monsieur le Président, félicitations pour votre élection. et félicitations j'ai besoin.

Je me présente : Gilles BRACHOTTE, maire de Thorey-en-plaine, 55 ans, marié, 2 enfants de 25 et 27 ans. Je suis professeur des universités à l'Université de Bourgogne-Europe en Sciences de l'information, et de la communication. Je pilote des projets de recherche qui analysent les dernières formations et en particulier la manipulation de l'information au sein des réseaux sociaux, en particulier sur des domaines comme la politique, la santé. Principalement, voilà, ce sont les 2 domaines d'études et actuellement je pilote un projet de recherche qui a pour objectif de créer le premier outil français capable de détecter ces manipulations d'informations à grande échelle, parce qu'on appelle des armées de robots, ce sont des petits programmes informatiques qui envoient de l'information pilotée par des personnes malveillantes. J'ai rempli plusieurs missions importantes au sein de l'université de Bourgogne-Europe, j'ai été vice-président en charge de formation continue de l'alternance, directeur d'un service de formation continue et j'ai aussi parallèlement dirigé le CFA du supérieur.

Ce qui vous intéresse plus aujourd'hui, c'est mon parcours d'élu. Je suis élu local depuis 2008. J'ai été élu, sous le mandat de Monsieur Alain Dubois qui était maire de Thorey-en-plaine, comme adjoint au maire à la vie sociale, associative et citoyenne. Ensuite j'ai rempli les missions de maire depuis 2014, je viens d'être réélu, avec une attention constante, toujours portée aux réalités du terrain et aux besoins des habitants. Je suis engagé maintenant dans la Communauté de communes, je fais maintenant partie des anciens.

Je suis dans cette Communauté de communes depuis 2008, où j'apprécie effectivement l'enjeu de la Plaine dijonnaise et l'enjeu surtout du territoire et de ses suites, car en qualité de vice-président sortant en charge notamment de la communication, du tourisme, la mutualisation et de la culture, ce fut vraiment un honneur pour moi de servir aux côtés de mon cher Patrice, et j'espère avoir l'occasion de pouvoir poursuivre ce mandat.

Je voudrais aussi remercier le collectif, remercier les équipes administratives, sans qui on n'avance pas, on ne peut pas faire tout ce que l'on fait. Le président l'a bien dit, je ne vais pas y revenir mais sachez que je vous remercie grandement. Pour ceux qui m'ont accompagné sur ces 6 dernières années : Frédérique, Marion, Axelle actuellement absente, Karine, Aurélie et tous les agents, le DGS, Marie-Jo, et cætera. Les délégations évoluent aujourd'hui dans une logique d'adaptation et de continuité de service pour les habitants du territoire, du fonctionnement de notre intercommunalité. L'ensemble de mes mandats m'ont vraiment permis d'acquérir des connaissances fines du fonctionnement intercommunal et communal. Est mesurer surtout combien l'action collective repose sur l'équilibre, la coopération et la confiance. Ma conviction est simple : l'action publique locale ne vaut que parce qu'elle apporte concrètement au quotidien, du lien, de la solidarité et du respect et sur notre capacité à faire vivre ensemble un territoire où chacun va trouver sa place. C'est l'enjeu justement d'une Communauté de communes. C'est l'intérêt général et vivre ensemble. Et vous le savez bien, dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui, où tout se trouve parfois fragmenter, je crois plus que jamais au collectif, à la proximité et à l'attention qui est portée à chacun. Et c'est dans cet état d'esprit que j'aborde cette candidature. Je ne reviendrai pas sur les délégations qui me sont proposées, c'est à dire la petite enfance, le tourisme, la santé et l'intelligence artificielle. J'ai acquis au long de mes parcours, à la fois professionnel et d'élu, l'ensemble des compétences qui me permettent de pouvoir assurer ces différents mandats.

Si vous m'accordez votre confiance ce soir, je mettrai cette expérience, cette connaissance du terrain et ce sens du collectif au service de notre intercommunalité, toujours avec constance, toujours avec rigueur et avec un engagement pleinement partagé.

Je vous remercie de votre confiance. »

6-1.1 Proclamation des résultats

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants : 44

- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilles BRACHOTTE	40	Quarante
Dominique JANIN	3	Trois
Audrey DUPUIS	1	Un

M. Gilles BRACHOTTE est proclamé premier vice-président et immédiatement installé. L'intéressé déclare accepter d'exercer ces fonctions.

6-2 2^{ème} vice-présidence

Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT présente sa candidature.

« Même si j'ai vécu une dizaine d'années ailleurs je suis né à Cessey-sur-Tille.

J'ai 68 ans, je suis marié (depuis 41 ans prochainement), je suis père de 2 garçons et heureux papy de 4 petits-enfants : 2 garçons et 2 filles qui ont s'étalent l'ainé ayant 14 ans et le plus petit un peu plus d'un an.

Je suis retraité. La majeure partie de ma carrière s'est déroulée dans un groupe bancaire mutualiste où j'ai occupé différents postes, le plus souvent tourné vers le conseil, la formation ou le développement.

Élu depuis 1995 à Cessey-sur-Tille, j'ai été conseiller municipal pendant 2 mandats et adjoint pendant 2 autres mandats et je suis maire depuis 2020.

Durant le mandat qui vient de se terminer j'étais conseiller communautaire et vice- président sortant à la Communauté de communes.

Je souhaite lors de ce nouveau mandat continuer à accompagner les communes afin de toujours proposer des services de qualité.

Nous partageons une communauté d'avenir, il nous faut continuer à assembler nos volontés, coopérer sans affaiblir l'échelon communal, trouver des voies qui profitent à tous et tout simplement porter ensemble des projets que l'on ne saurait porter seuls.

Je sais que l'on peut compter sur des techniciens afin de mettre en œuvre les politiques décidées par les élus.

Le développement économique consiste à concevoir et animer des projets économiques à l'échelle locale afin de stimuler un territoire.

Pendant ma carrière j'ai travaillé aux côtés, avec et au service d'entreprises, que ce soit en tant que conseiller financier, chargé d'affaires ou chargé de développement réseau. J'ai accompagné des entreprises de différentes tailles, qu'elles soient agricoles, artisanales, commerciales ou de services. Je pense assez bien connaître le monde économique et les enjeux que cela représente pour notre territoire.

J'ai toujours la volonté de servir le bien commun et le service public. C'est pourquoi je sollicite vos suffrages en tant que vice-président chargé du développement économique et des politiques commerciales. »

6-2.1 Proclamation des résultats

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Pierre COLOMBERT	42	Quarante-deux
Dominique JANIN	2	Deux

M. Jean-Pierre COLOMBERT a été proclamé second vice-président et immédiatement installé. L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

6-3 3^{ème} vice-présidence

Monsieur Vincent CROUZIER présente sa candidature.

« Pour celles et ceux qui ne me connaîtraient pas encore, je suis Vincent CROUZIER, 56 ans, marié, père de 2 filles et grand-père de 2 petits enfants. Je suis né dans l'Allier, dans un petit village où le nombre de bovins était bien supérieur au nombre d'êtres humains. Mes premières années m'ont donc amené un petit côté rural et aussi auvergnat. Cela fait maintenant 40 ans que j'ai atterri à Dijon pour mes études, j'y ai rencontré mon épouse et suis resté dans le coin. Je suis Responsable Informatique dans une industrie sur la métropole dijonnaise depuis maintenant plus de 25 ans.

J'habite Collonges-lès-Premières depuis l'an 2000, après un bref passage de 3 ans par Izier. J'y ai été élu conseiller municipal en 2008, 1^{er} adjoint au Maire de 2014 à 2022 puis maire de Collonges-et-Premières, après la fusion de nos 2 communes historiques depuis 2022.

Je suis conseiller communautaire depuis 2008. De 2008 à 2014, j'étais membre de la Commission « Activité économique » et de la Commission des Personnels. Ayant toujours été un matheux et à l'aise avec les chiffres, j'ai intégré la Commission « Finances » et la Commission « Marchés Publics » de 2014 à 2020. Je suis également devenu Vice-Président de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) à sa création.

Depuis 2020, j'exerce la fonction de Vice-Président délégué aux Finances, aux personnels, aux moyens informatiques et à la modernisation de l'Administration. Mon baptême peu réjouissant aura été d'avoir à présenter au vote un budget supplémentaire de 09 M € dans lequel il a fallu faire des coupes après seulement 3 ou 4 semaines d'installation. C'était sans doute mon bizutage ! J'ai donc naturellement été très rapidement affublé, par les services de la CCPD, du doux surnom d'Harpagon.

Je pense avoir répondu aux attentes, la situation financière de la CCPD s'étant nettement assainie durant ce mandat et les conditions de travail et relations avec nos agents très nettement améliorées. Ma mission dans ce mandat a été marquée par de nombreux grands moments. Hormis l'exercice annuel fastidieux de préparation budgétaire, ceux qui m'ont le plus marqués ont été la signature d'un prêt de 4 M € à 0,89% sur 25 ans, le calcul des tarifs des usagers des services périscolaires, à la suite à la flambée du prix des repas mais aussi la mise en place du télétravail ou celle du règlement sur les temps de travail des agents.

Je tiens également à remercier Monsieur le Président et les Vice-Président avec qui j'ai bien travaillé pendant ce mandat mais aussi les services. En effet, c'est une grande différence entre la CCPD et nos communes : ici, on peut s'appuyer sur de véritables services.

Je me présente devant vous ce soir car je souhaite poursuivre ma mission en gardant ces 2 casquettes de « Finances » et « Ressources Humaines » qui me permettent d'avoir une vision de la situation par 2 prismes totalement différents. C'est pour moi très enrichissant et j'ai pu beaucoup progresser dans ces domaines ces dernières années. S'adjoindra à ces missions la mise en place opérationnelle de la mutualisation notamment des services de la CCPD auprès de nos communes.

Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas encore, je suis une personne franche, loyale et entière, qui peut parfois emballer les débats par conviction ou sentiment d'injustice. Je ne sais pas m'engager à moitié. J'avoue que je ne suis pas le meilleurs pour vous vendre de grands concepts. Ma valeur ajoutée se situe plutôt dans l'analyse, le suivi et la concrétisation opérationnelle des mesures à mettre en place, tout en préservant l'équité par des solutions communes simples, mesurables et précises, évitant autant que possible les usines à gaz.

Je suis quelqu'un qui aime toujours vérifier mes réponses au préalable et vous m'entendrez dire « Je ne sais pas mais je vais me renseigner » lorsque je ne suis pas sûr de moi. Je ne

m'engagerai jamais à communiquer de fausses informations si je n'ai pas la certitude de ce que j'avance. Vous m'entendrez également dire « Au temps pour moi ! » lorsque je me trompe ou que des arguments que je n'avais pas à ma connaissance m'ont fait changer d'avis. Ces 2 points, pas toujours mis en pratique dans le milieu des élus des collectivités territoriales, sont, pour moi, très importants. En revanche, vous ne m'entendrez jamais dire « je suis contre mais je vais voter pour ». En effet, si je suis contre lors d'un vote sur un point, je vote contre. Alors, si vous souhaitez que je poursuive ma mission et soutenir ma candidature, ne vous trompez pas, choisissez le numéro 9. »

6-3.1 Proclamation des résultats

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Vincent CROUZIER	42	Quarante-deux
Dominique JANIN	2	Deux

M. Vincent CROUZIER est proclamé troisième vice-président et immédiatement installé. L'intéressé déclare accepter d'exercer ces fonctions.

6-4 4^{ème} vice-présidence

Madame Françoise GAUTHEROT présente sa candidature.

« Bonsoir à toutes et à tous,

Je me présente : Françoise Gautherot, mariée, 2 enfants, 2 petits enfants, native de Haute-Marne, mais une habitante du territoire depuis plus de 40 ans, à Genlis (j'ai séjourné également pendant quelques années à Longchamp, au lycée professionnel).

Mon parcours professionnel, cadre B au sein du Trésor Public, m'a permis de privilégier les finances publiques au service des communes, j'ai ainsi travaillé 10 années à la Trésorerie de Genlis, aux côtés des maires et des municipalités. j'ai également passé de nombreuses années à la trésorerie des Hôpitaux à Dijon qui gère le CHU, le CHS entre autres.

J'ai toujours été active au sein d'associations : encore actuellement je suis trésorière à l'association « Langues et cultures européennes », secrétaire à la « Gym volontaire ». J'ai été, à une période, représentante des usagers à Santélyls Bourgogne Franche-Comté, c'est un centre de dialyse, bénévole de nombreuses années au Centre social dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, lectrice pour les enfants à la médiathèque de Genlis, participante active lors des jumelages avec l'Allemagne et la Roumanie.

Lors de la dernière mandature du conseil municipal de Genlis, je me suis intéressée activement aux missions de mes collègues : PLU, à l'urbanisme, Conseils municipaux séniors et jeunes, conseil d'école, manifestations du CCAS pour les séniors...

En 2020, Monsieur le Maire de Genlis, vu mon parcours professionnel, m'a confié, en tant qu'adjointe, la responsabilité des finances communales, de la commande publique, des baux communaux et des jardins familiaux. Je crois y avoir été reconnue pour ma rigueur et mon sens de l'anticipation.

À l'époque, c'était mon premier mandat exécutif, je n'ai pas souhaité me disperser en intégrant le Conseil communautaire. J'étais pourtant intéressée par ses instances, puisque nous avons été invitées, une collègue et moi-même, à assister à la commission des Finances, où nous avons d'ailleurs été très bien accueillies.

Le poste de vice- présidence sollicité serait celui porté lors de la précédente mandature, par Monsieur Dancourt, ce qui représenterait une continuité de la responsabilité confiée à un

membre du conseil municipal de Genlis, qui accueille une gare très fréquentée, 350 000 voyageurs annuellement contre 220 000 en 2020, ce qui constitue une progression notable et un enjeu futur. Le territoire est également traversé par la D905 et la D968 qui alimentent la métropole quotidiennement. Les problématiques de mobilités existent et je suis persuadée, que si j'occupe le poste de VP aux mobilités, nous ferons le maximum avec les services et les partenaires pour trouver des solutions, sans oublier le développement des mobilités douces. Merci pour votre écoute. »

6-4.1 Proclamation des résultats

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 1
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre d'abstention : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c-d] : 42
- f. Majorité absolue : 22

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Françoise GAUTHEROT	40	Quarante
Dominique JANIN	2	Deux

Mme Françoise GAUTHEROT est proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée. L'intéressée déclare accepter d'exercer ces fonctions.

6-5.5^{ème} vice-présidence

Monsieur Jean-Luc AUCLAIR présente sa candidature.

« Bonjour à toutes et tous,

Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, je me nomme Jean-Luc Auclair et je suis le maire d'Échigey depuis 2020.

J'ai 64 ans, je suis originaire du Berry mais bourguignon depuis 1985. J'ai 3 enfants et 4 petits-enfants. Je suis retraité du secteur privé où j'exerçais la profession de Directeur Régional et Commercial dans le secteur du bâtiment.

Conseiller communautaire lors du dernier mandat, j'ai été délégué dans 3 commissions :

- La commission Développement économique, présidée par Jean-Pierre Colombert,
- La commission Finance, présidée par Vincent Crouzier,
- Et enfin celle pour laquelle je me présente devant vous ce soir : la commission Développement durable, environnement et GEMAPI, présidée par notre heureux retraité Guy Morelle.

Par ailleurs, j'ai monté avec mon fils une oliveraie en Provence qui produit de l'huile d'olives bio et primée pour sa qualité. Certains d'entre vous, d'ailleurs, la connaissent très bien ! Nous avons privilégié le respect de l'environnement et planté des oliviers sur une colline au milieu de la végétation naturelle du lieu. D'où ma sensibilité au respect de l'environnement et de la biodiversité.

Je suis également vice-président du SINOTIV'EAU pour le secteur de la Racle, c'est à dire 7 villages : Thorey-en-plaine, Longecourt-en-plaine, Izeure, Tarsul, Aiserey, Bessey-les-Cîteaux, Échigey et Tart-le-Haut. Cela représente 2 châteaux d'eau, un à Tart-le-Haut et un à Aiserey, une station d'épuration, toujours à Aiserey, un puits de captage à Bessey-les-Cîteaux et environ 2 000 abonnés, 7 000 habitants et 360 000 m³ d'eau distribués annuellement. C'est donc tout naturellement que je me tourne vers cette délégation de la GEMAPI. Avec cette délégation c'est le petit cycle de l'eau (donc du captage vers la distribution) qui rejoint le grand cycle de l'eau (pour faire court, de la pluie à la mer).

Je remercie le président pour sa confiance et j'ai hâte si vous me le permettez, de me mettre

au travail pour notre Communauté de Communes. »

6-5.1 Proclamation des résultats

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Luc AUCLAIR	42	Quarante-deux
Dominique JANIN	2	Deux

M. Jean-Luc AUCLAIR est proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé. L'intéressé déclare accepter d'exercer ces fonctions.

6-6 6^{ème} vice-présidence

Madame Amélie BOUCHET-GELIN présente sa candidature.

« Je me présente à vous : Amélie BOUCHET-GELIN, 43 ans mariée et maman d'un garçon de 10 ans. J'ai été élu récemment Maire de Longecourt-en-plaine, après un mandat de 6 ans en tant qu'adjointe en charge de la solidarité, de la jeunesse, de la vie associative et de la communication.

Je connais bien ma commune et notre territoire car j'y habite depuis toujours.

J'ai une formation de travailleur social et je suis titulaire d'un master 2 en sciences sociales : Société, Territoire et Vieillesse.

J'exerce la profession de cadre de secteurs dans une association de services à la personne. Au cours de mes vingt années d'expériences professionnelles, j'ai acquis une expertise solide dans la gestion d'équipe, la prise de décisions stratégiques et la mise en place de projets.

Parmi mes compétences-clés, je peux citer ma capacité à mobiliser et à fédérer les équipes autour d'objectifs communs, ma vision stratégique et ma grande capacité d'adaptation aux contextes changeants. Je suis également reconnue pour ma rigueur, ma créativité et ma force de proposition.

Mon objectif est de contribuer au rayonnement et à la réussite de notre communauté de communes.

Vous aurez donc compris mon appétence pour l'action sociale, l'autonomie des seniors, la solidarité et l'insertion sociale et professionnelle.

Je suis persuadée que mon expérience, mes compétences et ma vision sauront répondre aux attentes du poste de Vice-présidente au sein de notre EPCI. Je suis prête à m'investir pleinement pour atteindre les objectifs fixés et je suis convaincue que notre collaboration, tant avec les équipes d'élus qu'avec les agents, sera fructueuse et bénéfique.

Je souhaite vous remercier pour votre écoute et je remercie également Patrice pour sa confiance. »

6-6.1 Proclamation des résultats

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Amélie BOUCHET-GELIN	42	Quarante-deux
Dominique JANIN	2	Deux

Mme Amélie BOUCHET-GELIN est proclamée sixième vice-présidente et immédiatement installée.

L'intéressée déclare accepter d'exercer ces fonctions.

6-7 7^{ème} vice-présidence

Madame Bernadette BERGER présente sa candidature.

« Bonsoir à toutes et tous.

Bernadette BERGER 58 ans, j'habite à Izeure depuis 26 ans, en couple, 3 garçons et mamie d'un petit garçon. Je suis assistante maternelle depuis 25 ans.

Avant d'habiter Izeure, j'étais rédactrice dans une société de contentieux.

À mon arrivée à Izeure, j'ai décidé de devenir assistante maternelle et cela m'a permis de pouvoir m'occuper de mes enfants et de créer des liens forts avec d'autres enfants.

Je suis présidente du comité des fêtes « Izeure Tarsul » depuis 24 ans.

J'ai fait 2 mandats en tant que conseillère municipale et je commence mon 2^{ème} mandat en tant que 1^{ère} adjointe.

Je suis également Conseillère Départementale remplaçante de Gaëlle Thomas.

Lors de mon précédent mandat, j'étais suppléante de Martial PARIZOT à la Communauté de Communes.

J'ai participé à la Commission « Mutualisation, communication, action culturelle et tourisme » ainsi qu'à la Commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse » que j'ai trouvé très intéressante, compte-tenu de mon métier qui y est lié. En effet, en tant qu'assistante maternelle je suis confrontée tous les jours aux joies mais également aux problèmes qui peuvent se poser en relais, à l'école mais aussi avec les parents.

L'écoute, la relation, le respect et l'aide qu'il y a eu au niveau de la Communauté de communes ces 6 dernières années, m'a donné l'envie de m'investir au sein de cette nouvelle équipe.

J'espère obtenir votre confiance pour ce poste et vous en remercie. »

6-7.1 Proclamation des résultats

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernadette BERGER	42	Quarante-deux
Dominique JANIN	2	Deux

Mme Bernadette BERGER est proclamée septième vice-présidente et immédiatement installée. L'intéressée déclare accepter d'exercer ces fonctions.

6-8 8^{ème} vice-présidence

Monsieur Simon GEVREY présente sa candidature.

« Bonsoir à toutes et tous, je me présente à vous.

Simon GEVREY, je suis maire de la belle commune de Varanges, marié, père de 2 garçons, 17 et 12 ans, 3^{ème} mandat municipal, et 2^{ème} mandat en tant que maire.

J'ai eu un début de carrière professionnelle en tant que vendeur de machines agricoles, pour ensuite partir dans l'automobile et enfin pour réaliser en 2004 mon rêve de gosse, être agriculteur... hors cadre familial. J'ai eu la chance d'avoir la possibilité d'intégrer une exploitation déjà existante. Une fois agriculteur, j'ai ouvert la porte des « Jeunes », qu'on connaît tous. J'ai exercé plusieurs postes départementaux et régionaux. Là, j'ai découvert la réflexion en commun, le consensus, les projets et la défense pour le compte de l'intérêt collectif.

Mes divers engagements agricoles m'ont permis avec le temps de m'ouvrir sur l'extérieur, j'ai toujours défendu le travail en commun, nous étions avec un collègue dans les premiers à créer un assolement commun : cela veut dire qu'on mutualisait les charges complètes ainsi que la récolte. On optimisait les temps de routes, les transferts, les chargements. L'optimisation des déplacements, ce sont les premiers euros économisés, la gestion des stockages, la commercialisation, il faut être polyvalent.

En 2025, j'ai été élu à la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, c'est mon 3^{ème} mandat où j'ai en charge le pôle « Aménagement foncier ». Là encore, l'intérêt commun est au centre de la table. Ces derniers jours, avec notre collègue Maire de Marliens, les parents d'élèves et le service Enfance-Jeunesse, Monsieur le Président, nous avons sauvé une classe de maternelle sur le RPI Varanges-Marliens. Avec de gros problèmes de logistique, la fermeture d'une classe aurait obligé l'intercommunalité à doubler les circuits de bus. Le courrier d'appui de Monsieur le Président et des services a appuyé et fait balancer la décision sur un maintien des postes. Là encore, l'intérêt commun a payé.

Pour toutes ces raisons, je me présente à vous ce soir au poste de vice-président en charge de la « Logistique, l'Infrastructure, le Patrimoine », poste que j'exercerai avec la même rigueur, le même investissement, la même envie d'entreprendre et d'optimiser ce bel outil qu'est la CCPD. On l'a entre nos mains, il faut qu'on le garde et qu'il fructifie. »

6-8.1 Proclamation des résultats

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Simon GEVREY	42	Quarante-deux
Dominique JANIN	2	Deux

M. Simon GEVREY est proclamé huitième vice-président et immédiatement installé. L'intéressé déclare accepter d'exercer ces fonctions.

6-9 9^{ème} vice-présidence

Messieurs Emmanuel PONTILLO et Jérôme THEVENEAU présentent leur candidature.

Monsieur Emmanuel PONTILLO

« Bonjour à toutes et tous,

Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas encore, je vais me présenter. Je suis Emmanuel Pontillo, maire de Pluvet.

Après un premier mandat, les habitants de mon village m'ont renouvelé leur confiance pour conduire l'avenir de notre commune. Je suis né à Dijon en 1970, marié et père de deux filles de 21 et 25 ans. J'habite dans le canton de Genlis depuis octobre 1996. J'ai d'abord vécu deux ans à Izier puis je me suis installé à Pluvet en 1998.

Dans ma vie professionnelle, je suis cadre Hygiène Sécurité Environnement dans un grand groupe international du BTP.

Mon premier engagement, je l'ai pris comme parent d'élèves, dès 2004. J'ai ensuite poursuivi cet engagement au collège de Genlis, puis au lycée d'Auxonne.

Le quotidien et l'avenir de nos jeunes m'ont toujours profondément intéressé...

À Pluvet, mon village, rien n'était vraiment pensé pour les jeunes. Certains leur lançaient même des regards noirs lorsqu'ils discutaient simplement sous l'abribus. Alors, avec un groupe d'amis, nous avons décidé d'agir. Nous avons créé une association pour qu'enfin on s'occupe d'eux. Cette association s'appelle *Moulin en fête*.

Avec *Moulin en fête*, nous avons organisé des après-midis au laser Game, des soirées pizzas, des fêtes d'Halloween, des moments pour Noël. Nous avons aussi offert des chèques cinéma, tous les jeunes de Pluvet en ont bénéficié. Nous avons même organisé des sorties à Nigloland. Mais au-delà de ces moments de convivialité, nous avons surtout pris le temps de les écouter. Nous leur avons montré qu'ils font partie, à part entière, de la vie du village, car l'écoute et l'attention permettent d'ouvrir un vrai dialogue. Chez moi, j'ai même aménagé une dépendance chauffée et isolée pour qu'ils puissent se retrouver, discuter, et refaire le monde comme l'imagination de nos jeunes sait si bien le faire.

À leur contact, j'ai beaucoup appris, sur leurs attentes, leurs envies, leurs espoirs mais aussi sur les difficultés d'être jeune en milieu rural : les problèmes de transport, d'argent, d'activités, et parfois leurs inquiétudes face à un monde où la ville semble tout aspirer, même les rêves les plus simples.

Certains disent que, de leur temps, un rien suffisait à les occuper, et qu'aujourd'hui, à part leurs écrans, les jeunes ne s'intéressent plus à rien mais c'est faux. Nos jeunes sont comme nous lorsque nous avons leur âge, ils veulent simplement être heureux.

Depuis que je suis maire, je n'ai rien oublié de leurs remarques, de leurs idées, de leurs rêves. C'est pour cela que j'ai mis en place le conseil municipal des jeunes. Un conseil dynamique, force de proposition, qui leur permet aussi de comprendre le fonctionnement d'une commune. Mais ce que veulent surtout ces jeunes élus, c'est recréer du lien, ne plus se sentir isolés face à des adultes qui ont parfois oublié leurs rêves d'enfant. Il ne faut jamais oublier qu'ils sont les citoyens de demain, qu'ils représentent notre avenir. Comme le disait Antoine de Saint-Exupéry : « Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents... nous l'empruntons à nos enfants... ».

Je crois profondément à cette idée. Toutes nos décisions doivent être guidées par l'avenir. Pas seulement pour nous, pas seulement pour nos électeurs d'aujourd'hui, mais pour l'avenir de nos enfants.

C'est pour cette raison que, si vous me confiez cette mission aux côtés de l'équipe présentée par notre président, je ne la prendrai pas à la légère. S'occuper de la jeunesse est sans doute la plus belle des responsabilités. Préparer concrètement l'avenir pour ceux qui le vivront, voilà la véritable mission d'un élu. Notre présent c'est leur futur.

Et comme l'affirmait le programme du Conseil national de la Résistance en 1944, préparons les jours heureux.

Comptant sur votre confiance et votre soutien, Je vous remercie pour votre écoute. »

Monsieur Jérôme THEVENEAU

« Mesdames, Messieurs, chères collègues,

Je me présente Jérôme Theveneuve et je suis candidat avec le numéro 19.

Je reviens ce jour de Fréjus où j'ai rapporté des grains de sable pour cette réunion.

J'ai 51 ans, originaire d'Auxerre dans l'Yonne. Je suis divorcé et père d'un fils de 19 et un de 3 ans.

Sur la plaine dijonnaise depuis plus de 19 ans, je réside à Genlis depuis bientôt 10 ans, où je termine mon 1^{er} mandat d'élu municipal et conseiller communautaire.

Vous connaissez mon attachement pour cette Communauté de communes et vous savez que je l'ai souvent défendu, même contre ma propre équipe municipale où j'ai plusieurs fois voté à l'inverse de leur position.

Je suis Responsable Cadre de vie chez Grand Dijon Habitat (office public de l'habitat) en charge des marchés d'entretien (nettoyage, espaces verts, désinsectisation) pour un parc de plus de 10 logements.

À la demande de plusieurs personnes dans cette assemblée, je me présente devant au poste de Vice-président à la Jeunesse.

Pour cette mission, vous pouvez compter sur ma connaissance de la collectivité après 6 ans de présence et sur mon investissement auprès des jeunes depuis bientôt de 30 ans :

- Éducateur fédéral à la Fédération Française de Football, catégorie U15 et secrétaire adjoint à l'AS Genlis,
- Organisation de voyage pour des jeunes de 18 à 25 ans, il y a plus de 20 ans, dans une association de village, en lien avec la ville d'Auxerre.

Ce serait un honneur pour moi de participer au fonctionnement exécutif de la Communauté de communes et à son esprit communautaire.

Je vous rappelle que mon numéro de candidat est le 19.

Je vous souhaite un bon arbitrage à tous et je salue Emmanuel pour cette élection.

Bonne fin de soirée à tous. »

6-8.1 Proclamation des résultats

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs :
- Nombre de bulletins nuls :
- Nombre d'abstention : 2
- Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 42
- Majorité absolue : 22

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Emmanuel PONTILLO	19	Dix-Neuf
Jérôme THEVENEAU	23	Vingt-trois

M. Jérôme THEVENEAU est proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé. L'intéressé déclare accepter d'exercer ces fonctions.

7- Fixation du nombre des autres membres du Bureau communautaire

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, « éventuellement », d'un ou de plusieurs autres membres. La création de postes d'autres membres du bureau est facultative et leur nombre n'est pas limité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

- 01 voix **CONTRE** (M. Dominique XOLIN),
- 43 voix **POUR**,

– **FIXE** le nombre des autres membres du Bureau communautaire à 13.

8- Élection des autres membres du bureau communautaire

Les autres membres du Bureau sont élus, selon les mêmes modalités que celles prévues pour la présidence et les vice-présidences.

Monsieur Patrice ESPINOSA invite les membres du Conseil communautaire à faire acte de candidature puis invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection de chacun (e) des autres membres du Bureau communautaire.

8-1 Proclamation des résultats

Monsieur Patrice ESPINOSA donne au fur et à mesure les résultats de chacun des votes et proclame chaque autre membre du bureau communautaire immédiatement installé (e).

Élection du premier membre autre du Bureau - Candidate : Madame Maryline GRANDIOWSKY

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Maryline GRANDIOWSKY	43	Quarante-trois
Dominique JANIN	1	Un

Mme Maryline GRANDIOWSKY est proclamée membre du Bureau et immédiatement installée. L'intéressée déclare accepter d'exercer ces fonctions.

Élection du deuxième autre membre du Bureau – Candidat : Monsieur Benjamin BONIN

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Benjamin BONIN	44	Quarante-quatre

M. Benjamin BONIN est proclamé membre du Bureau et immédiatement installé. L'intéressé déclare accepter d'exercer ces fonctions.

Élection du troisième autre membre du Bureau - Candidate : Madame Marie-Paule FONTAINE

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Paule FONTAINE	44	Quarante-quatre

Mme Marie-Paule FONTAINE est proclamée membre du Bureau et immédiatement installée. L'intéressée déclare accepter d'exercer ces fonctions.

Élection du quatrième autre membre du Bureau - Candidate : Madame Marie-Françoise DUPAS

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Françoise DUPAS	43	Quarante-trois
Dominique JANIN	1	Un

Mme Marie-Françoise DUPAS est proclamée membre du Bureau et immédiatement installée. L'intéressée déclare accepter d'exercer ces fonctions.

Élection du cinquième autre membre du Bureau - Candidat : Monsieur Martial MATHIRON

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre d'abstention : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Martial MATHIRON	40	Quarante
Dominique JANIN	3	Trois

M. Martial MATHIRON est proclamé membre du Bureau et immédiatement installé. L'intéressé déclare accepter d'exercer ces fonctions.

Élection du sixième autre membre du Bureau - Candidate : Madame Rachelle PETIT

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre d'abstention : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c-d] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rachelle PETIT	40	Quarante
Dominique JANIN	3	Trois

Mme Rachelle PETIT est proclamée membre du Bureau et immédiatement installée. L'intéressée déclare accepter d'exercer ces fonctions.

Élection du septième autre membre du Bureau - Candidate : Madame Brigitte GOMIOT

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Brigitte GOMIOT	43	Quarante-trois
Dominique JANIN	1	Un

Mme Brigitte GOMIOT est proclamée membre du Bureau et immédiatement installée. L'intéressée déclare accepter d'exercer ces fonctions.

Élection du huitième autre membre du Bureau - Candidate : Madame Aline GRANJEAN

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Aline GRANJEAN	43	Quarante-trois
Dominique JANIN	1	Un

Mme Aline GRANJEAN est proclamée membre du Bureau et immédiatement installée. L'intéressée déclare accepter d'exercer ces fonctions.

Élection du neuvième autre membre du Bureau - Candidate : Madame Martine BRUEY

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Martine BRUEY	43	Quarante-trois
Dominique JANIN	1	Un

Mme Martine BRUEY est proclamée membre du Bureau et immédiatement installée. L'intéressée déclare accepter d'exercer ces fonctions.

Élection du dixième autre membre du Bureau - Candidat : Monsieur Emmanuel PONTILLO

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 1
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre d'abstention : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c-d] : 40
- f. Majorité absolue : 21

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Emmanuel PONTILLO	38	Trente-huit
Dominique JANIN	2	Deux

M. Emmanuel PONTILLO est proclamé membre du Bureau et immédiatement installé. L'intéressé déclare accepter d'exercer ces fonctions.

Élection du onzième autre membre du Bureau - Candidat : Monsieur Hubert BOURGOGNE

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hubert BOURGOGNE	43	Quarante-trois
Dominique JANIN	1	Un

M. Hubert BOURGOGNE est proclamé membre du Bureau et immédiatement installé. L'intéressé déclare accepter d'exercer ces fonctions.

Élection du douzième autre membre du Bureau - Candidat : Monsieur Bernard SOUBEYRAND

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernard SOUBEYRAND	43	Quarante-trois
Dominique JANIN	1	Un

M. Bernard SOUBEYRAND est proclamé membre du Bureau et immédiatement installé. L'intéressé déclare accepter d'exercer ces fonctions.

Élection du treizième autre membre du Bureau - Candidat : Monsieur Alain LEFEVRE

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 44
- b. Nombre de bulletins blancs : 0
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c] : 44
- e. Majorité absolue : 23

NOM - PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain LEFEVRE	42	Quarante-deux
Dominique JANIN	2	Deux

M. Alain LEFEVRE est proclamé membre du Bureau et immédiatement installé. L'intéressé déclare accepter d'exercer ces fonctions.

Le Bureau communautaire est ainsi constitué :

Patrice ESPINOSA	Président
Gilles BRACHOTTE	1 ^{er} vice-président
Jean-Pierre COLOMBERT	2 ^{ème} vice-président
Vincent CROUZIER	3 ^{ème} vice-président
Françoise GAUTHEROT	4 ^{ème} vice-présidente
Jean-Luc AUCLAIR	5 ^{ème} vice-président
Amélie BOUCHET-GELIN	6 ^{ème} vice-présidente
Bernadette BERGER	7 ^{ème} vice-présidente
Simon GEVREY	8 ^{ème} vice-président
Jérôme THEVENEAU	9 ^{ème} vice-président
Maryline GRANDIOWSKY	Membre du Bureau communautaire
Benjamin BONIN	Membre du Bureau communautaire
Marie-Paule FONTAINE	Membre du Bureau communautaire
Marie-Françoise DUPAS	Membre du Bureau communautaire
Martial MATHIRON	Membre du Bureau communautaire
Rachelle PETIT	Membre du Bureau communautaire
Brigitte GOMIOT	Membre du Bureau communautaire
Aline GRANDJEAN	Membre du Bureau communautaire
Martine BRUEY	Membre du Bureau communautaire
Emmanuel PONTILLO	Membre du Bureau communautaire
Hubert BOURGOGNE	Membre du Bureau communautaire
Bernard SOUBEYRAND	Membre du Bureau communautaire
Alain LEFÈVRE	Membre du Bureau communautaire

L'ensemble des éléments relatif aux élections précitées ont été portés au procès-verbal d'élection.

9- Charte de l'élu local

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, **le président** donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-13 et L. 1111-14. du CGCT ».

« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances

dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du Code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

La Charte est remise aux membres du Conseil communautaire.

10- Fixation des indemnités des élus (es)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-12 et R.5214-1,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

Vu le procès-verbal d'installation en date du 09 avril 2026,

Vu la délibération en date du 09 avril 2026 portant fixation du nombre de vice-présidences,

Il est rappelé que lorsque l'organe délibérant d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

En vertu des dispositions de l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

les indemnités maximales votées par le Conseil communautaire, pour l'exercice effectif des fonctions de président et des fonctions de vice-présidents, sont déterminées par un décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Le montant total des indemnités ne doit pas excéder celui de **l'enveloppe indemnitaire globale**, déterminé en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-présidents.

En vertu de l'article **R.5214-1 du CGCT** les taux maximaux applicables à la Communauté de Communes, dont la population est comprise entre **20 000 et 49 999 habitants**, sont fixés à :

- **67,50%** de l'indice brut terminal pour le Président,
- **24,73%** de l'indice brut terminal pour chaque vice-président.

Calcul de l'enveloppe indemnitaire globale :

Pour ce calcul, il faut tenir compte du fait que le Conseil communautaire de la CCPD est désormais composé selon un accord local.

Le calcul de l'enveloppe globale se fait par conséquent sur la base de l'effectif théorique du Conseil communautaire qui se présente comme suit :

- Nombre de sièges du tableau de l'article L 5211-6-1 du CGCT : 30,
- Nombre de sièges de droit (IV du même article) : 6,
- 10 % de sièges supplémentaires hors accord local (V ou VI du même article) : 3,6 arrondi à l'entier inférieur 3.
⇒ Soit un effectif de 39.

Auquel on applique le pourcentage de 20% pour définir le nombre maximum de vice-présidents pris en compte pour le calcul de l'enveloppe globale : $39 \times 20\% = 7,8$ arrondi à l'entier supérieur 8.

⇒ Soit l'indice 1027 : 4 110,52 € brut mensuel depuis le 1^{er} janvier 2024.

	Pourcentage de l'indice brut terminal en vigueur	Montant brut mensuel individuel estimé	Montant brut annuel total estimé
PRESIDENT (E) *	67,50%	2 774,60 €	33 295,21 €
VICE-PRÉSIDENTS (ES) **	24,73%	1 016,53 €	97 587,04 €*
Total enveloppe globale			130 882,25 €

**Pour 8 vice-présidences.

*À noter que l'organe délibérant peut, par délibération, fixer une indemnité inférieure à ce montant maximal, à la demande expresse du président.

La perception des indemnités est conditionnée à **l'exercice effectif des fonctions** (par délégation).

Il sera rappelé que si le nombre de vice-présidents élus est inférieur à 8, l'enveloppe sera calculée sur la base du nombre effectif de vice-président élus. Si le nombre est supérieur, l'enveloppe est calculée sur la base de 8 vice-présidents.

Considérant que le nombre de vice-présidences a été fixé par le Conseil communautaire,

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

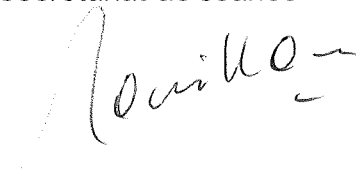
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **par** :

- 01 voix **CONTRE** (M. Jean-Marie FERREUX),
- 43 voix **POUR**,

- **FIXE** les taux des indemnités des élus (es), comme suit :
 - o Présidence : 65.00%,
 - o Vice-présidences : 22.26%
- **DÉCIDE** du versement de ces indemnités à compter de la date d'élection pour le Président et de la date de l'arrêté de délégations pour les vice-présidents (es),
- **PRÉCISE** que le montant des indemnités sera automatiquement ajusté en tenant compte de l'évolution de la valeur du point d'indice,
- **PRÉLÈVE** les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté de Communes pour la durée du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question, la séance est levée à 21h45.

Secrétariat de séance



Sarah ROUILLON
Conseillère communautaire
Conseillère municipale de de GENLIS

Présidence de séance



Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes
de la Plaine Dijonnaise
Maire d'IZIER